

### **L'approche des addictions en milieu carcéral**

Catherine Ritter, Dr méd.

---

Les usagers de substances psycho-actives sont fortement représentés en prison. Selon le principe d'équivalence des soins en milieu carcéral, les services médicaux sont chargés de prévenir et de traiter les problèmes de santé chroniques tels que les addictions.

La prévention, la réduction des méfaits et l'accompagnement des usagers de substances psycho-actives devraient figurer parmi les priorités des responsables de la santé en milieu carcéral. Cette présentation résume une discussion de la politique suisse de la lutte contre la drogue (politique des quatre piliers : prévention, réduction des méfaits, traitement, répression) appliquée en milieu carcéral. Par exemple, la prescription d'un traitement de substitution lors de la privation de liberté est abordée dans le cadre du pilier « traitement ».

L'incarcération conduit à la réduction ou à l'interruption de l'usage de substances. L'enfermement peut donc avoir des répercussions thérapeutiques en permettant un autre regard sur la consommation et en donnant un nouvel élan dans la progression de la compréhension de sa problématique addictive de l'usager. Dans ce contexte, le travail de réseau et une collaboration avec les soignants à l'extérieur du milieu carcéral sont impératifs.

Les besoins de prévention, de réduction des méfaits et de traitements sont évidents auprès des usagers d'opiacés et de cocaïne en raison des risques immédiats pour la santé et entraînent une mobilisation importante des personnels de santé. Pour l'alcool, les benzodiazépines et le tabac, les conséquences apparaissent progressivement et à plus long terme. L'offre de soins et une approche de santé publique peinent parfois à trouver leur place.

Pour davantage d'informations :

C Ritter, « L'approche des addictions en milieu carcéral », 2006, in Médecine, santé et prison, ouvrage collectif sous la dir. BERTRAND D et NIVEAU G, Ed Médecine et Hygiène, Genève.